

Le scénario catastrophe de l'IRSN en cas d'accident nucléaire en France

Le Monde.fr avec AFP et Reuters | 26.03.2013 à 14h18 • Mis à jour le 26.03.2013 à 14h34



En cas d'accident nucléaire majeur, le coût pour la France serait principalement déterminé par les conditions météorologiques. | AFP/JEFF PACHOUD

Gage de transparence, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a publié, mardi 26 mars, son rapport de 2007 – aujourd'hui obsolète –, sur les coûts d'un accident nucléaire en France.

Le coût d'un accident grave et non contrôlé dans l'Hexagone, comme celui survenu à Fukushima en mars 2011 serait de 760 milliards d'euros et pourrait, dans les conditions les plus défavorables, atteindre 5 800 milliards d'euros, écrivait l'IRSN. *"Le rapport de 2007 citait une valeur extrême, issue d'une modélisation rudimentaire, de 5 800 milliards d'euros. Les travaux récents de l'IRSN ne confirment pas cette estimation extrême"*, indique l'institut public dans un [communiqué](http://www.irsn.fr/FR/Actualites_presse/Actualites/Pages/20130326_Etude-IRSN-2007-cout-accidents-nucleaires.aspx) (http://www.irsn.fr/FR/Actualites_presse/Actualites/Pages/20130326_Etude-IRSN-2007-cout-accidents-nucleaires.aspx).

L'étude avait été réalisée *"dans le cadre d'une demande d'expertise exprimée par l'ASN"*, l'Autorité de sûreté nucléaire, poursuit l'IRSN. *"A cette époque, les résultats des expertises de l'IRSN ne faisaient en règle générale pas l'objet d'une information publique. Toutefois, afin d'éclairer le mieux possible cette problématique, et conformément au principe de transparence, l'IRSN met à disposition sur son site internet le texte intégral de cette étude"*, souligne l'institut.

En cas d'accident nucléaire majeur, le coût pour la France serait principalement déterminé par les conditions météorologiques, précise notamment cette étude. *"Une météo favorable au moment de l'accident ferait baisser son coût de 40 % en réduisant les surfaces contaminées et le coût des relogements"*, détaille l'étude, soulignant par exemple que, dans le pire des scénarios, les indemnités représenteraient près de 5 000 milliards d'euros. Dans ce scénario extrême, la France pourrait en effet être amenée à indemniser des victimes situées hors de ses frontières, souligne l'étude.

ÉTUDE ACTUALISÉE EN FÉVRIER

En février, l'IRSN avait publié une étude actualisée qui évoquait un coût médian de 430 milliards d'euros, soit l'équivalent de 20 % du PIB, pour le même type d'accident. La valeur extrême de ce scénario médian est beaucoup moins importante que celles envisagées en 2007, *"inférieures à 1 000 milliards"* dans les conditions les plus défavorables, a indiqué Thierry Charles, directeur général adjoint de l'IRSN. *"On arrive nettement en dessous d'un ordre de grandeur de 5 800 milliards d'euros"*, dit-il.

[Un accident nucléaire du type de Fukushima coûterait à la France 430 milliards d'euros](http://www.planete.fr/planete/article/2013/02/07/un-accident-nucleaire-du-type-de-fukushima-couterait-a-la-france-430-milliards-d-euros_1828154_3244.html) ([/planete/article/2013/02/07/un-accident-nucleaire-du-type-de-fukushima-couterait-a-la-france-430-milliards-d-euros_1828154_3244.html](http://www.planete.fr/planete/article/2013/02/07/un-accident-nucleaire-du-type-de-fukushima-couterait-a-la-france-430-milliards-d-euros_1828154_3244.html))

Ce chiffre, publié par le *Journal du dimanche* (<http://www.lejdd.fr/Economie/Actualite/Exclusif-JDD-le-scenario-noir-du-nucleaire-595593>), avait provoqué l'émotion des écologistes, qui avaient réclamé notamment qu'un audit complémentaire "*indépendant et pluraliste*" soit réalisé au plus vite. Le groupe EELV avait également demandé la constitution d'un fonds de provisionnement correspondant au coût d'un accident majeur et alimenté par les opérateurs de l'industrie nucléaire.

Greenpeace avait demandé à la ministre de l'écologie, Delphine Batho, de publier immédiatement l'intégralité du rapport "*afin de le verser au débat en cours sur la transition énergétique*".